



ÉLECTIONS 2026

Webinaire – Communication préélectorale : maîtriser les règles à l’approche des municipales

Dans la perspective des **élections municipales de mars 2026**, l’AMF63 a organisé le 28 avril 2025 un **webinaire dédié à l’encadrement juridique de la communication institutionnelle en période préélectorale**.

Cette réunion, animée par **Maître Aloïs RAMEL** (Cabinet Urso Avocats), a rassemblé de nombreux élus et agents soucieux de **sécuriser leurs pratiques de communication et d’éviter toute irrégularité**.

Au programme : rappel du calendrier électoral, distinction entre communication institutionnelle et communication du candidat, présentation des articles L. 52-1 et L. 52-8 du Code électoral, et analyse des grands principes jurisprudentiels. L’intervenant a également passé en revue les supports les plus exposés : bulletins municipaux, bilans de mandat, sites internet, réseaux sociaux, manifestations, etc.

Un point de vigilance majeur : à compter du **1er septembre 2025**, toute communication de la collectivité devra respecter une stricte neutralité, sous peine de sanctions électorales, financières voire pénales.

Sécuriser la communication des collectivités et le financement des campagnes en période préélectorale

Intervention d’A. RAMEL du 28 avril 2025

